



IMT Nord Europe
École Mines-Télécom
IMT-Université de Lille



RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC.)

Marché de prestations intellectuelles

PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE

Pour une opération d'extension, de réhabilitation énergétique, et de rénovation intérieure partielle du siège de l'école à Villeneuve d'Ascq

APPEL D'OFFRES 26EMD001M

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :
Lundi 2 Mars 2026 12 HEURES**

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

1.1. OBJET DU MARCHÉ

Les bâtiments concernés, d'une surface de locaux d'environ 9000 m² sur 4 niveaux, se situent sur le site Cité Scientifique – Rue Guglielmo Marconi à Villeneuve d'Ascq :

La présente consultation a pour objet l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre portant sur :

- L'extension des bâtiments actuels d'environ 1500 m² (dont étude de faisabilité, dimensionnement...)
- La rénovation thermique complète de l'enveloppe des anciens « bâtiments 1993 » avec restructuration/reconfiguration et modernisation des espaces des ailes A, B et C (ndlr : hors espaces amphithéâtres et forum)
- La rénovation thermique partielle de l'enveloppe des nouveaux « bâtiments 2003 » sans restructuration des espaces

Le candidat retenu doit disposer des compétences en architecture générale, en études thermiques, en climatisation, ventilation et chauffage, en fluides et en économie de la construction. Le contenu détaillé de la mission de maîtrise d'œuvre est défini dans le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Le candidat retenu peut présenter une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre composée de spécialistes capables, ensemble, de maîtriser la totalité des compétences décrites supra.

Les missions du candidat retenu se dérouleront depuis les études de conception, l'obtention du permis de construire ou la réception de l'arrêté relatif à la déclaration préalable de travaux, le suivi de chantier jusqu'à la garantie de parfait achèvement (GPA).

1.2. POUVOIR ADJUDICATEUR DU MARCHÉ

Le maître d'ouvrage est :

IMT NORD EUROPE
Rue Guglielmo -cité scientifique-59 653 Villeneuve d'Ascq
Tél. 03 27 71 25 11 - Fax : 03 27 71 18 43
Courriel : laurent.boistel@imt-nord-europe.fr

Part de l'enveloppe financière affectée par le maître d'ouvrage aux travaux : 5 000 000.00€ HT hors options

1.3. PROCÉDURE DE PASSATION

Le présent marché est passé selon la procédure d'appel d'offre ouvert en application des articles R2124-2 du code de la commande publique.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. NATURE DES PRESTATIONS ENVISAGÉES

La présente opération constitue une opération de réhabilitation de bâtiment telle que prévue par le 2° de l'article R. 2431-3 du Code de la commande publique.

La mission confiée au maître d'œuvre sera composée :

- D'une tranche ferme correspondant à la mission de base telle que définie par l'article

R. 2431-5 du Code de la commande publique, laquelle comprend les prestations suivantes, définies aux articles R 2431-20 à 23 du Code de la commande publique :

- Les relevés et études de diagnostic et études d'esquisses (RELEVÉS/DIAG/ESQ.)
- Les études d'avant-projet (APS)
IMT Nord Europe utilise le progiciel « Active 3D » pour la gestion de ses bâtiments. L'ensemble des plans fournis devront être conformes aux deux référentiels fournis par IMT Nord Europe afin de pouvoir être intégrés dans une maquette BIM, Charte BIM6D, spécifications de la structure BIM et prérequis de l'import DWG DGN
- Les études de projet (PRO) ;
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux (ACT) ;
- L'élaboration et de dépôt du dossier de demande de permis de construire (PC) ou de déclaration préalable de travaux (DP), conforme à toutes les exigences des services instructeurs et contributeurs (Architectes des bâtiments de France notamment). Cette mission inclut la participation autant que de besoin (en présentiel ou en visioconférence selon souhait du maître d'ouvrage) aux échanges avec ces services jusqu'à l'obtention du PC ou de la DP ;
- Mise en informatique sous logiciel DWG des existants (plans, coupes, façades).

D'une tranche optionnelles composée des éléments de mission :

- L'examen de la conformité au projet des études d'exécution et leur visa lorsqu'elles ont été faites par un opérateur économique chargé des travaux et les études d'exécution lorsqu'elles sont faites par le maître d'œuvre (VISA) ;
- La direction de l'exécution des marchés de travaux (DET) ;
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) ;
- Ordonnancement, pilotage et coordination des opérations de rénovation (OPC).

2.2. CONDUITE D'OPÉRATION

La conduite d'opération est assurée par M. Laurent BOISTEL (IMT Nord Europe).

2.3. MODE DE DÉVOLUTION - GROUPEMENT

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Prestataire unique ou en cas de groupement d'entreprises, groupement conjoint avec mandataire commun – l'Architecte. Un seul marché sera donc passé pour la réalisation des prestations de Maîtrise d'Œuvre au sein duquel le candidat devra désigner tous les sous-traitants chargés de prestations qui ne seront pas exécutées par le titulaire du marché à intervenir.

Il est prévu une décomposition par tranche :

Tranche ferme

- RELEVÉS/DIAG/ESQ. : Diagnostic-Esquisses
- APS : Études d'avant-projet sommaire
- APD – PRO : Études d'avant-projet détaillé - Études de projet
- ACT : Assistance à la passation des contrats de travaux -Élaboration du dossier de consultation
- Entreprises pour appel d'offres travaux
- Élaboration et dépôt de demande de permis de construire ou déclaration préalable de travaux conformes à toutes les exigences des services instructeurs et contributeurs (Architectes des bâtiments de France notamment)
- Mise en informatique sous logiciel DWG des existants (plan-coupes-façades...)

Tranche optionnelle

- VISA : Visa
- DET : Direction de l'Exécution des Travaux
- AOR : Assistance aux Opérations de Réception et pendant la garantie de parfait achèvement
- OPC : Ordonnancement, Pilotage, Coordination.

Si le groupement attributaire du marché est de forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus. Possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.4. VARIANTES

Les variantes libres (à l'initiative du candidat) ne sont pas autorisées.

Le pouvoir adjudicateur n'impose pas la présentation de variantes obligatoires (à l'initiative du maître d'ouvrage).

2.5. DURÉE DU MARCHÉ ET PLANNING PRÉVISIONNEL

Le marché commence à sa date de notification.

L'achèvement du marché correspondra à l'achèvement de la mission.

La fin de la mission de la tranche ferme est attendue pour la fin du 1^{er} semestre 2027.

Le reste du phasage de la mission et notamment le planning de la tranche optionnelle sera établi au moment de l'affermissement potentiel de la tranche.

2.6. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** (cent vingt jours) à compter de la date limite de remise des offres

ARTICLE 3 : DOSSIER DE CONSULTATION

3.1. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- ✓ Le règlement de consultation (RC.)
- ✓ L'acte d'engagement (A.E.)
- ✓ Annexe 1 financière à l'acte d'engagement -répartition des honoraires
- ✓ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- ✓ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).
- ✓ Le certificat de visite
- ✓ Active 3D-prérequis de l'import BIM
- ✓ Active 3D-prérequis de l'import DWG-DGN

3.2. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le maître d'ouvrage informe que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé.

Le dossier pourra être téléchargé à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2928162&orgAcronyme=a4n>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Adobe® Acrobat® (.pdf) et les fichiers compressés au format Zip® (.zip).

3.3. MODALITÉS DE RÉPONSE

**Le dépôt des offres se fera exclusivement par la voie dématérialisée.
La signature électronique n'est pas obligatoire.**

Les soumissionnaires devront déposer leur offre sur le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2928162&orgAcronyme=a4n>

Le soumissionnaire devra transmettre des fichiers établis selon un des formats suivants :

- Les formats Microsoft Word et Excel ou compatibles, pour les documents texte ;
- Les formats DXF ou DWG, pour les plans et coupes
- Les formats JPEG ou PDF, pour les documents graphiques ;
- Les formats de compression de type « .zip » ou équivalent.

Le soumissionnaire ne doit pas :

- Utiliser certains formats, notamment les ".exe" ou autres exécutables,
- Utiliser certains outils, notamment les "macros".

Le soumissionnaire doit faire en sorte que sa candidature et/ou son offre ne soit pas trop volumineuse en compressant les documents au format Zip® (.zip). Le niveau de sécurité minimum requis est le niveau 2. Les formats de signature de référence acceptés sont Pades, Cades, Xades.

Si plusieurs offres sont successivement transmises électroniquement sur la plateforme PLACE par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par IMT Nord Europe dans le délai fixé pour la remise des offres.

ARTICLE 4 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres seront rédigées en langue française.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par la personne habilitée à les représenter dans une seule enveloppe

👉 CANDIDATURE :

Le candidat a la possibilité de renseigner les aspects administratifs de la candidature sur la base de leur seul numéro SIRET via **le formulaire Document Unique de Marché Européen « DUME »** Pour renseigner un DUME, il vous suffit de vous rendre sur le profil acheteur et de choisir le DUME comme modalité de réponse. Le DUME sera alors prérempli sur la base du numéro de SIRET.

Y figureront automatiquement les données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux), les données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global. Il permettra d'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS). Il vous appartiendra de compléter les autres informations.

Le DUME rend également possible la récupération automatique de certaines attestations à fournir lors de l'attribution du marché. Ces attestations sont récupérées par la validation du formulaire et l'entreprise est libre de les utiliser ou non.

Avec son offre technique et commerciale, le candidat doit joindre les documents de la candidature qui ne sont pas dans le formulaire DUME.

Le candidat devra produire les documents suivants :

- **1) La lettre de candidature (modèle DC1)** signée par la personne habilitée à engager le candidat et en cas de groupement par l'ensemble des membres du groupement en précisant sa composition et la désignation du mandataire. (Formulaire joint au présent dossier de consultation)
- **2) La déclaration du candidat (modèle DC2) en précisant les adresses mails de l'entreprise** (Formulaire joint au présent dossier de consultation)
- **3) Un document relatif aux pouvoirs** de la personne habilitée à engager le candidat si le signataire n'est pas le représentant légal de la société.
- **4) Si le candidat fait l'objet d'un redressement judiciaire** ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger : **la copie du ou des jugements prononcés** à cet effet justifiant d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché
- **5) L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle** en cours de validité c'est-à-dire justifiant le paiement des primes pour la période en cours ;
- **6) Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur expérience**, capacités professionnelles, techniques et financières :

- **Expérience :**

Présentation pour chaque candidat ou chacun des membres de l'équipe d'une liste des principales références de moins de 5 ans, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, la nature de l'ouvrage

- **Capacités professionnelles :**

Certificats de qualifications professionnelles : attestation de compétence (la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence du candidat à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat).

Indication des titres d'études et professionnels (CV) du candidat et/ou des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché. Indication des compétences en Architecture générale, en études thermiques, de structure, de fluides, de SSI, d'économie de la construction – OPC et de compétences en démarche HQE.

- **Capacités techniques :**

Description de l'équipement technique et des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

- **Capacités financières :**

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations des trois derniers exercices disponibles.

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le maître de l'ouvrage s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux points 1 à 6 ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché.

OFFRE :

- **7) L'acte d'engagement**, complété, daté, paraphé à chaque page et signé
- **8) Le Certificat de visite**
- **9) Une note rédigée par le candidat précisant la méthodologie** qu'il suivra pour répondre aux besoins du marché, datée et signée, **note qui sera utilisée par le Pouvoir Adjudicateur pour noter et juger les offres.**

Ce document comprendra toutes justifications et observations du candidat. Il comprendra notamment :

- ➔ un mémoire technique qui servira à l'analyse de la valeur technique de l'offre et dont le contenu est à minima le suivant :
 - Une présentation détaillée des méthodes et techniques proposées par le soumissionnaire pour répondre au programme (réhabilitation thermique et énergétique), conduire le projet et les travaux (Quelles seront les méthodes et moyens utilisés), répondre à l'enveloppe financière (approche économique du coût construction, estimation et quantification du coût des travaux etc.)
 - Une proposition de vision du projet avec dessins, croquis, vues 3D, notamment de l'ensemble des façades et des toitures. Ces éléments devront être mis à jour autant que de besoin lors du déroulement de la mission PC /DP.
 - Un planning des études, du pilotage, du phasage et du planning des travaux (en site non occupé) illustré à l'aide d'un planning prévisionnel
 - Un organigramme fonctionnel qui précisera la mission de chacun des intervenants lors de chaque phase (études, travaux et pilotage)

- **10) Un RIB (BIC et IBAN obligatoires),**

Et tout renseignement que le candidat jugera utile afin de présenter le fonctionnement de son entreprise.

Le candidat ne doit pas joindre dans son offre, le règlement de consultation ; seul faisant foi celui détenu par l'administration.

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

La signature de l'offre est possible mais elle n'est pas obligatoire au stade du dépôt. Seul, le candidat informé que son offre est retenue, est tenu de la signer.

Si le candidat signe électroniquement, il doit signer les fichiers individuellement afin que chaque signature puisse être vérifiée indépendamment des autres. Un dossier « .zip » n'est pas accepté comme équivalent à la signature de chaque document qui constitue le dossier « zip ». La signature ne doit pas être globale.

Au moment de l'attribution, l'offre du candidat retenu devra être signée avec un certificat électronique. Si le candidat ne possède pas de certificat électronique, il devra fournir son acte

d'engagement original par courrier postal. Une signature manuscrite scannée n'a pas plus de valeur juridique que celle d'une copie et ne peut remplacer la signature électronique.

ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

5.1. JUGEMENT DES OFFRES

CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES :

Conformément à l'article R.2144-2 du Code de la commande publique, et avant de procéder à l'examen des candidatures, si le représentant du pouvoir adjudicateur constate que des pièces mentionnées à l'article R.2143-11 du Code de la commande publique dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats de produire ou compléter ces pièces dans un délai approprié et identique pour tous les candidats : le délai imparti par le représentant du pouvoir adjudicateur au candidat pour remettre ces documents sera ne pourra être supérieur à 10 jours. Le représentant du pouvoir adjudicateur en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

Seuls les soumissionnaires dont les candidatures auront été admises et les offres auront été déclarées conformes au CCTP pourront être examinées.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions mentionnées ci-dessous.

Il fera une proposition du taux de rémunération (le pourcentage du taux de rémunération ne pourra excéder 10 % du montant des travaux) avec répartition de la rémunération par tranche du marché et par tâches/missions.

Les critères de choix sont :

- **1/ Le prix des prestations, noté sur 100 points, pondéré à 50%**

L'entreprise moins-disante sera créditée de la note partielle 100.

- Les 100 points sont attribués au prestataire le moins-disant si son offre est conforme aux exigences de la consultation
- Les autres prestataires reçoivent des points au prorata de l'écart de prix entre leur offre et l'offre la moins-disante.

Selon la formule suivante :

Note = Montant de l'offre la moins-disante / Montant de l'offre considérée x 100

Note critère prix = somme des points attribués x 50%

- **2/ La valeur technique de l'offre, notée sur 100 points, pondéré à 40 %** au regard du mémoire technique remis par le soumissionnaire et selon les sous critères suivants :

- ✓ La qualité de la présentation détaillée des techniques proposées par le soumissionnaire pour répondre au programme et à l'enveloppe financière avec une proposition de vision du projet (dessins, croquis ou principes d'aménagement) permettant de traduire la compréhension et l'ambition du projet au regard des objectifs d'occupation future du bâtiment décrits dans l'article 1.1 du CCTP **(40 points)**
- ✓ Méthode proposée pour conduire le projet et les travaux (Quelles seront les méthodes et moyens utilisés lors de la phase diagnostic ? **(15 points)**)
- ✓ Approche économique du coût construction (Estimer et quantifier le coût des travaux) **(15 points)**
- ✓ Approche énergétique : quels sont les moyens mis en œuvre pour prétendre atteindre les objectifs de réhabilitation énergétique en phase conception et chantier **(20 points)**
- ✓ La pertinence de l'organigramme fonctionnel qui précisera la mission de chacun des intervenants lors de chaque phase (études, travaux et pilotage) **(10 points)**

Note valeur technique = somme de chacun des points attribués pour chacun des sous critères de la valeur technique X 40%

Le classement sera effectué en totalisant les deux notes partielles - L'entreprise retenue sera celle disposant de la note la plus élevée sur 100 points

- **3 /Politique de développement durable et responsabilité sociétale notée sur 100 points, pondéré à 10 %**

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise les formulaires 3666 et URSSAF de moins de 6 mois dans un délai de 10 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

Les formulaires DC1 et DC2 sont téléchargeables sur le site de la DAJ, rubrique marchés publics/formulaires www.economie.gouv.fr/daj

Le candidat établi dans un État autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les États où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

COPIE DE SAUVEGARDE

Le candidat a la possibilité de faire parvenir au Pouvoir Adjudicateur, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB ...) ou sur support papier.

Cette copie de sauvegarde doit répondre aux exigences réglementaires en matière de signature. Elle doit être envoyée en pli recommandé, affranchi avec accusé de réception postal et parvenir avant les date et heure limites de remise des plis précisées sur la page de garde, à :

IMT NORD EUROPE - Direction des Affaires Financières - Cellule Marchés Publics 941
rue Charles Bourseul CS 10838 - 59508 DOUAI Cedex

Cette copie devra comporter la mention lisible de " copie de sauvegarde – Intitulé du marché – Nom du candidat - Ne pas ouvrir ".

VIRUS

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Si un virus est détecté dans l'offre remise électroniquement celle-ci n'est pas ouverte. La copie de sauvegarde peut alors être utilisée le cas échéant sous condition qu'elle ne contienne pas plus de virus. Dans le cas contraire l'offre est rejetée et le candidat est averti grâce aux renseignements saisis lors de l'identification.

ARTICLE 6 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

UNITÉ MONÉTAIRE DU MARCHÉ

Le candidat est informé que l'Euro est l'unité monétaire du marché.

VISITE OBLIGATOIRE DU SITE

Une visite préalable au dépôt de l'offre est OBLIGATOIRE ; l'entreprise prendra en compte que les travaux s'effectueront en site occupé.

À l'issue de celle-ci, une attestation de visite lui sera remise. Le soumissionnaire devra impérativement joindre cette attestation à son offre.

Les visites s'effectueront sur rendez-vous. Le candidat devra prendre contact avec Laurent BOISTEL ☎03.27.71.25.11

Email : laurent.boistel@imt-nord-europe.fr

MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION

IMT Nord Europe se réserve la possibilité d'apporter, au plus tard 5 jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront impérativement faire parvenir au plus tard le vendredi 20 février 2026, une demande écrite sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2928162&orgAcronyme=a4n>

Dans l'onglet « 2. Questions » de la consultation.

Une réponse sera alors adressée à tous les opérateurs économiques ayant retiré le dossier de consultation.